

Axes de plaidoyer et stratégie d'animation à l'occasion de l'élection du Parlement Européen – Mai 2014

Le Parlement européen adopte des lois qui influencent la vie de plus d'un demi-milliard d'euro-péens. Il représente chacun et chacune et agit en notre nom. C'est le Parlement européen qui élira le prochain chef de l'exécutif européen.

Depuis les dernières élections européennes, les règles du jeu ont changé. Désormais, le Parlement européen a plus de pouvoir. Celui de déterminer la direction politique de l'Union européenne (UE) et celui d'influencer le quotidien de chacun d'entre nous. Un Parlement européen plus puissant signifie davantage d'influence aux fins de changer ce qu'il faut, ou de conserver ce qui doit l'être, dans une Europe ouverte sur le monde.

1/ Axes de plaidoyer

Nous demandons au Parlement Européen qu'il soit moteur dans la lutte contre la pauvreté en Europe et dans le monde, avec une attention particulière à l'extrême pauvreté. Nous demandons que le Parlement soit attentif à redonner la parole aux citoyens les plus exclus pour construire ensemble des solutions respectant l'égalité de dignité de tous.

Pour cela nous avons identifié 3 domaines sur lesquelles des avancées significatives sont nécessaires :

1.1/ Promouvoir la mise en œuvre d'une véritable solidarité européenne pour l'accueil des réfugiés.

Le Parlement Européen doit promouvoir la mise en œuvre d'une véritable solidarité européenne pour l'accueil des réfugiés. Il doit pour cela engager une transformation profonde des conditions d'accès des réfugiés aux territoires des pays de l'Union Européenne, en réformant notamment la politique des visas. Cette réforme doit permettre aux réfugiés d'entrer légalement en Europe, plutôt que d'être contraints à avoir recours à des filières et mettre ainsi leur vie en péril, comme l'attestent les drames répétés en Méditerranée.

Le Parlement européen doit également prôner une solidarité intra-européenne dans l'accueil des réfugiés. A cette fin, le Parlement européen doit susciter une révision profonde du règlement « Dublin 2 » qui oblige les demandeurs d'asile à demander protection dans le premier Etat de l'Union auquel ils accèdent. En refusant ainsi le libre choix du pays de l'Union pour la demande de protection, ce règlement « Dublin 2 » a pour autre conséquence de créer de grandes inégalités intra-européennes, en faisant reposer la charge de l'accueil sur quelques pays frontaliers : l'Italie, Malte, la Grèce notamment.

1.2/ Contribuer aux objectifs de réduction de la pauvreté en Europe énoncés dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 »

Le traité de Lisbonne affiche, au sein des traités sur l'Union européenne, les questions sociales au rang des priorités : plein emploi, progrès social, lutte contre l'exclusion sociale et protection sociale font désormais partie des objectifs de l'Union.

Le Parlement Européen doit user de son pouvoir pour que soient atteints les objectifs de réduction de la pauvreté en Europe énoncés dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ». Ce plan de travail sur 10 ans pour la Commission européenne vise à réaliser un certain nombre d'objectifs politiques fondamentaux tant au niveau européen que par des réformes à l'échelle nationale.

Pour ce faire, le Parlement Européen doit se saisir de l'analyse des Plans Nationaux de Réforme établis par chaque Etat membre, et solliciter la participation de la société civile au niveau des Etats membres et au niveau européen comme contributeurs de cette analyse. Ainsi, il contribuera à développer le contrôle citoyen sur la volonté des Etats et de l'Union à atteindre ces objectifs à caractère social.

1.3/ Contribuer à un monde sans faim

Dans le contexte de définition des futurs Objectifs pour le Développement Durable des Nations Unies à partir de 2015, le Parlement Européen doit montrer un engagement fort pour mettre fin le plus rapidement possible au scandale de la faim qui touche plus de 840 millions de personnes dans le monde. Il doit également tout mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté en s'attaquant aux causes structurelles, en diminuant les inégalités d'accès aux ressources et en garantissant la protection des droits humains universels dont le droit à l'alimentation.

Pour cela, l'Union Européenne doit s'engager à soutenir, partout où cela est nécessaire, la mise en place de plans nationaux « faim zéro » en même temps qu'à garantir au niveau européen et mondial une cohérence entre les politiques de coopération et développement et les politiques commerciales, en incluant l'évaluation des impacts sur les droits humains des politiques commerciales, en régulant la spéculation sur les matières agricoles et en instaurant des règles d'intervention du secteur privé dans le domaine du développement respectueuses des droits des populations les plus vulnérables.

2/ Stratégie d'animation :

Nous souhaitons privilégier l'implication des Comités Régionaux et poursuivre la démarche de mobilisation citoyenne des personnes en difficulté agissant au sein de groupes animés par le Secours Catholique, en cohérence avec Caritas Europa.

Des outils d'animation (Passeport pour un Citoyen Européen, Livret pédagogique, Quizz et Bande Dessinée) présentant ce qu'est l'Union Européenne, ses impacts dans notre vie de tous les jours, appelant à la fois à mieux connaître l'Europe mais aussi à agir pour qu'elle soit plus sociale seront proposés à tous ceux qui souhaitent s'en saisir dans le réseau.

Lors des élections européennes, les électeurs sont appelés à se prononcer sur des listes de candidats établies et portées par les partis politiques. Les circonscriptions électorales sont de très grandes régions. Les listes, établies au niveau national, comportent plus de 80 candidats.

Nous proposons que soit débattue avec les Présidents de Comités régionaux et les DVR qui se rencontreront à Paris le 12 décembre la démarche suivante en quatre étapes :

1. Réflexion en Comité régional sur les axes de plaidoyer proposés et enrichissement de ceux-ci en fonction des réalités régionales. Rédaction d'une lettre d'interpellation des candidats.
2. Organisation dans les délégations de la région qui le souhaitent d'un « mini-événement européen »¹ auquel est conviée la presse. La lettre aux candidats est présentée à la presse et devient donc une lettre ouverte de niveau régional mais présentée localement. Les médias locaux sont invités à rendre compte de ce travail et à publier la lettre d'interpellation du Secours Catholique aux candidats à l'élection.
3. Suite à ces mini-événements, la lettre est envoyée aux candidats issus de leurs territoires par les Bureaux de délégation.
4. Suite aux élections (25 mai 2014), les Comités régionaux s'organisent pour rencontrer les élus, avec les lettres établies en région comme support à la rencontre.

Au niveau national, les têtes de liste seraient rencontrées par le Président National et des délégués de groupes de personnes mobilisées.

Le Secours Catholique participera par ailleurs aux initiatives de Caritas Europa et les Comités régionaux en seront informés.

¹ Par « mini-événement européen » nous entendons une animation associant sur un lieu d'accueil (accueil de jour, épicerie sociale, boutique solidaire...) les bénévoles et acteurs des groupes, des partenaires associatifs et des membres d'institutions locales, nationales et/ou européennes pour un petit déjeuner (ou tout autre temps convivial) autour du passeport pour un citoyen européen et du quizz : « Voter aux européennes et pour quoi faire ? ». Ce temps vise à la fois à parfaire la connaissance européenne de chacun des acteurs présents ; mais aussi à favoriser l'expression sur ce que nous attendons de l'Europe en matière de lutte contre l'exclusion.